



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr

Texte de la motion CETA

Vu le vote à l'unanimité d'une motion sur le CETA lors l'assemblée plénière du conseil départemental de Tarn-et-Garonne le 18 octobre 2017, stipulant que « *Craignant des conséquences dangereuses de l'application du traité pour notre économie, notre environnement et notre société, conscients que par son savoir-faire et la qualité de ses produits, notre filière élevage-viande contribue à forger l'identité et la vitalité du territoire économique départemental, les conseillers départementaux de Tarn-et-Garonne, réunis en session, demandent la suspension immédiate de l'application provisoire du CETA et appellent le Gouvernement à une meilleure prise en compte des dangers que cet accord commercial fait porter sur la filière élevage, le consommateur et la santé* ».

Vu le résultat du scrutin n° 2059 du 23 juillet 2019 à l'assemblée nationale autorisant la ratification du CETA,

La motion suivante est proposée :

- nous déplorons que les groupes LREM et Modem à l'assemblée nationale aient majoritairement voté pour la ratification du CETA, et observons que tous les autres groupes n'ont pas voté cette ratification
- nous demandons la suspension immédiate de l'application provisoire du CETA mise en œuvre par le Gouvernement
- nous invitons les sénateurs qui seront amenés à se prononcer, à refuser la ratification du CETA.

Motion votée par le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne le mercredi 16 octobre 2019